

RAPPORT MORAL

2018 CONGRES LA POMMERAYE 2019

Je ne commencerai pas ce rapport moral sans avoir au préalable remercié ceux d'entre nous, sans lesquels rien n'aurait été possible :

les membres du Comité Directeur Fédéral,
le personnel du bureau administratif de Paris et de Nice
les Présidents et responsables des ASCEE organisatrices d'activités et de réunions
les Présidents et membres des URASCE
les membres des commissions permanentes et des groupes de travail.

Malgré une charge professionnelle de plus en plus contraignante, ils ont su assurer leurs missions et une masse importante de travail a été effectuée.

L'année 2018 a forcément marqué l'histoire de notre Fédération puisque nous avons fêté le 50^e anniversaire de notre structure associative.

Depuis la création des ASCE et de la FNASCE dans ce foisonnement d'idées et d'actions, des personnes exceptionnelles ont eu cette chance extraordinaire de vivre ensemble le début de cette grande aventure collective. Sans tous les citer nous nous devons d'honorer André Oudinet et tous ceux qui ont contribué auprès de Jean Coutarel, à la naissance de cette structure : Alain Héraud, Daniel Coupy, Emilienne Balland, René Jaubert,et ceux qui ensuite ont repris le flambeau Giro Mirlo, Michel Blondeau, Max Marcolini, avec leurs équipes respectives ainsi que ceux qui m'accompagnent depuis 2006.

Il nous a fallu faire preuve d'imagination pour essayer de donner à cette année un caractère particulier sans pour autant y mettre des moyens que nous ne possédons pas, et il est certain que le point fort a été la réalisation du congrès 2018 à Marseille avec la dynamique équipe de l'URASCE PACA CORSE . Ce fut une magnifique fête. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce grand moment d'amitié et de partage. Nous avons été très honorés de la venue de nombreux anciens responsables de notre mouvement.

Quelques mots sur les conventions en cours.

- **Convention pluri-annuelles d'objectifs et MAD**

Depuis la mise en place de convention avec nos ministères référents, c'est la première fois que nous n'avons pas obtenu avant la fin de l'échéance les projets de la convention pluriannuelle d'objectifs et la convention des MAD pour l'exercice 2019 - 2022 et ce malgré de nombreux contacts avec le service de la sous direction.

Le budget prévisionnel fédéral 2019 vous a donc été proposé avec le même montant de la subvention ministérielle 2018. Les arrêtés des 34 agents mis à disposition étaient valables jusqu'au 31 décembre 2018, Madame PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice, nous a assuré que les termes des conventions précédentes perduraient. Je ne doute pas que ces conventions seront régularisées sous peu.

Durant l'exercice de ces conventions 2015-2019, je tenais à remercier les services de la direction des ressources humaines et plus particulièrement Mme PALLUD-GOUESCLOU, sous-directrice avec qui nous avons d'excellents contacts et aussi une réactivité lors de nos demandes d'intervention. Nous ne pouvons qu'être satisfaits du suivi de la convention

pluriannuelle d'objectifs (CPO) et aussi de l'évolution de carrière et promotions des 36 agents mis à disposition dont les postes ont toujours été remplacés lors de leurs mouvements de mutation ou départ en retraite.

Concernant les conventions avec les établissements publics, nous avons rencontré la direction de Voies Navigables de France (VNF). La convention VNF/FNASCE se termine fin 2019, les échanges ont été très cordiaux, nous avons obtenu une augmentation du montant de leur subvention.

Pour le CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) nous avons pris contact pour le renouvellement de la convention nationale 2019 - 2022. Les interlocuteurs de la direction CEREMA ont changé et nous devons reprendre les explications sur l'ensemble des articles. D'ailleurs, vous avez dû remplir à nouveau un tableau pour nous fournir le nombre d'adhérents CEREMA de vos associations. Cette convention devrait être signée avant le congrès. La FNASCE participe aux plénières et commissions d'orientations pour l'action sociale (COPAS) du CEREMA.

- **Conventions relatives à la gestion des biens sociaux de l'état**

Annoncé lors du dernier congrès, des projets de conventions relatifs à la gestion des biens sociaux état par les ASCE sont toujours en cours de finalisation. Dans la continuité des réunions depuis 2016, un projet de convention d'occupation type a été établi conjointement par la Direction des Affaires financières Immobilières (DAFI), la sous-direction de la DRH, avec l'avis de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) mais surtout sur la base du projet de notre cabinet juridique. Cette convention d'occupation est à conclure entre les services utilisateurs de l'administration locale et les ASCE en application de la convention d'utilisation.

La convention d'utilisation a été réalisée par la DAFI et présentée à la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). Elle a une durée de neuf ans et devrait être signée depuis le 1er janvier 2018 entre les DDFIP et les services utilisateurs. La FNASCE n'a toujours pas été destinataire de cette deuxième convention et a obtenu auprès de la DRH que les ASCE gestionnaires puissent assister aux réunions de cette convention d'utilisation. Dès acceptation du projet de la convention d'occupation, nous vous la transmettrons.

- **Convention avec le Ministère de l'Intérieur.**

Suite aux transferts de la Direction de la Sécurité et Circulation Routières (DSCR) au Ministère de l'Intérieur (MI) de 250 agents en administration en centrale et 1 250 agents - inspecteurs des permis de conduire - dans les départements, au Ministère de l'Intérieur, j'avais obtenu une audience auprès du secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, Monsieur Lallement, le 17 janvier 2013 pour évoquer l'avenir des adhérents des ASCE. De nouveau avec le 1er vice-président, nous avons rencontré le 30 janvier 2019 Madame Anne Brosseau, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel à la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de l'Intérieur. Cette nouvelle réunion a été positive mais la proposition d'une convention nationale déclinée en locale n'est apparemment pas possible vis-à-vis de leurs amicales et fondations propres au Ministère de l'Intérieur. Par contre, si un adhérent ASCE, agent transféré, a des problèmes pour assurer un mandat électif ou autre, la négociation est possible au niveau local en se rapprochant du service ressources humaines de la préfecture pour obtenir un ajout négocié dans le règlement intérieur.

La FNASCE, en sa qualité de partenaire social reconnu, participe tout le long de l'année à l'ensemble des commissions et assemblées plénières du CCAS. Je recommande aux

présidents locaux et aux représentants d'URASCE d'être toujours présents ou de se faire représenter lors des CCAS et CRCAS, il ne faut jamais laisser un siège vide, car nos prédécesseurs se sont investis pour que notre association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale y soit représentée.

Depuis la rencontre des présidents de CLAS en novembre 2017, les échanges fédéraux ont été intenses avec la DRH, le service de la Direction des Affaires Juridiques de l'Administration (DAJA) sur l'élaboration de textes relatif « au conflit d'intérêts entre l'exercice concomitant de président d'association loi 1901 et l'exercice d'un mandat de président de CLAS dans le domaine de l'action social ».

La DAJ avait préconisé qu'aucun membre de comité directeur ASCE ne pouvait prétendre à être élu président de CLAS. La FNASCE a regretté de ne pas avoir été associée dès le départ à ce débat, mais nous avons pu néanmoins intervenir. Par déontologie nous sommes favorables au non-cumul de mandats de présidence de CLAS et d'ASCE tant par éthique que par respect des règles établies lors de la création des CLAS. Selon nos statuts associatifs, de droit privé, seule la personne citée, principalement le président de l'ASCE est le responsable légal et seul ordonnateur des décisions prises en comité directeur. Le droit d'association est inscrit dans la constitution et ne peut lui apporter de limite. Tout agent peut candidater au sein des comités directeurs d'ASCE, de même qu'un syndicaliste choisi par son syndicat peut être candidat comme président de CLAS. Le fait d'un représentant CLAS ou d'un président CLAS élu au sein d'un comité directeur ASCE ne peut donc constituer un conflit d'intérêt. Au niveau fédéral nous n'avons que quatre présidents et quelques membres d'ASCE concernés par cette double casquette. Cette analyse pointue de notre service juridique conforté par l'avis de notre cabinet d'avocats a été transmise à la DRH.

Dans le cadre du renouvellement des présidents de CLAS, Monsieur Clément, DRH, a envoyé une note spécifique le 11 janvier 2019 avec plusieurs directives et également le paragraphe suivant « *Enfin, compte tenu des risques de conflit d'intérêt, notamment en matière de délégation de maîtrise d'œuvre pour l'organisation de l'arbre de Noël, le cumul des fonctions de président de CLAS et d'ASCE ne sera plus possible, ce sujet ayant fait l'objet d'une expertise de la Direction des affaires juridiques. Une disposition réglementaire sera inscrite dans l'arrêté d'octobre 2014 à cet effet* » La FNASCE a transmis une nouvelle fois son analyse sur ce sujet. Notre démarche est empreinte du respect de la liberté de chacun. Cela signifie aussi que nous devons faire respecter, en ce qui nous concerne, et tout aussi démocratiquement, la liberté d'association et d'expression qui doit être la nôtre.

Tout au long de cette année, j'ai entretenu avec Christian Mathis président du CCAS, et Stéphane Suteau, président du Comité de gestion des Colonies de Vacances (CGCV) des échanges réguliers et amicaux.

Comme tous les ans, je vous réitère notre appel : n'attendez pas pour nous alerter sur vos problèmes de fonctionnement ou autres au sein de votre association.

Avant toute intervention inconsidérée il est primordial d'en informer le président d'URASCE et la présidente de la FNASCE qui en fonction du problème rencontré pourront intervenir ou demander l'intervention du membre du comité directeur fédéral concerné.

De même je vous demande vis-à-vis de l'investissement important des organisateurs de challenges et de manifestations de bien vouloir respecter ou de faire respecter les dates limites de réponse et de dépôts de dossiers, cela est très perturbant pour les responsables départementaux, régionaux et nationaux, qui doivent réserver les structures, et faute d'inscrits sont dans l'obligation d'annuler.

Chacun aura pris connaissance avec plus de précisions dans ce dossier n° 2 des actions marquantes déployées par l'ensemble des membres du comité directeur avec l'aide des membres des commissions permanentes et des groupes de travail. Sans entrer dans le détail je tenais une nouvelle fois à les remercier pour la continuité de leur politique tout en innovant au grand plaisir des adhérents et de leurs familles.

Le secteur Sport poursuit la mise en œuvre de sa politique dirigée vers les responsables sportifs des ASCE par la mise en œuvre d'actions simples accessibles à tous quelle que soit l'âge ou la condition physique. L'étude et le suivi des sept challenges nationaux, ainsi que les dossiers de demandes d'aide aux activités ont bien occupé la commission permanente des sports.

D'un commun accord la lettre d'information des sports a laissé la place à la lettre fédérale, vous pouvez trouver ainsi en un seul document l'ensemble des informations des secteurs. Un grand merci au secteur sports.

Le secteur culturel a innové avec l'organisation du premier rallye culturel en septembre 2018 en Dordogne au cœur du Périgord Noir dans la petite ville de Montignac et ses alentours. Nos amis de l'ASCE 24 ont su concocter un programme varié et dynamique très apprécié par la centaine de participants qui garderont d'excellents souvenirs de ces deux journées de partage et de convivialité en toute simplicité.

2018 aura été une année exceptionnelle pour le Musée des Ponts-et-Chaussées à Guilly (36) et pour nous, les bénévoles, avec l'inauguration d'une nouvelle salle de réunion toute équipée pour une trentaine de participants grâce aux mécénats de nos partenaires nationaux BFM et GMF et vos dons. Cette salle est aussi la vôtre et est à votre disposition.

L'autre fait marquant est l'invitation de la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) à la FNASCE pour présenter le musée dans le cadre de l'exposition des « Routes Mythiques » dans le hall 5,1 lors du Mondial de l'automobile Porte de Versailles du 1er au 14 octobre 2018. Le déplacement de trois engins, un cylindre de 1935 avec la roulotte, ou vivaient au long des chantiers le cylindreur et sa famille, une Citroën CX de 1987 trois essieux « stradographe » du laboratoire régional des Ponts-et-Chaussées de Lyon, servant à faire des mesures d'adhérence des chaussées et quelques items iconographiques et de signalisation n'a pas été une mince affaire logistique. Un grand merci pour leur accueil et surtout leur soutien financier, car le stand et les déplacements des engins ont été intégralement à leur charge. Cette expérience riche en rencontres nous a permis de distribuer 15 000 dépliant et de prendre contact avec un bon nombre de personnes qui n'avaient jamais entendu parler qu'un musée des Ponts-et-Chaussées existait.

L'entraide

L'extension du Fond Solidaire des Unités d'Accueil (FSUA) pour un montant total d'aide de 55 000 € a permis d'aider deux associations : l'ASCE 2A et l'ASCE 61 pour l'achat en bien propre de nouvelles unités d'accueil.

De même suite aux accords des assemblées générales et à l'octroi d'un prêt, la FNASCE a agrandi l'offre aux adhérents des unités d'accueil parisiennes. La nouvelle unité d'accueil nommée « l'Orangerie » a une capacité de deux personnes.

Le nombre des demandes de séjours gratuits pour les familles en difficultés est toujours aussi important voire en augmentation pour 2019. Je tiens à remercier tous les responsables d'ASCE et d'URASCE qui offrent des semaines gratuites dans leurs unités d'accueil ou envoient l'équivalent financièrement, sans oublier nos partenaires qui offrent aussi des semaines gratuites dans leurs structures ou participent financièrement. Afin de satisfaire tous les dossiers étudiés par les membres de la commission d'action sociale, nous devons également compléter l'achat de semaines.

L'entraide c'est aussi cet immense élan de solidarité spontané pour venir en aide aux 11 familles de nos collègues durement touchés suite aux terribles inondations des 15 et 16 octobre dans le département de l'Aude. Rien n'aurait pu se faire sans l'investissement important des responsables de l'ASCE 11, tous les bénévoles et les donateurs.

Un grand merci aux responsables administratifs qui ont apporté une aide logistique (fourniture de fourgon, carte de carburant, de péage, etc...) pour les transports de vêtements et de produits de première nécessité. Merci à vous tous partis de toute la France vers l'Aude pour aider à nettoyer, déblayer, et déposer du matériel. Merci à vous tous pour votre participation financière à la cagnotte en ligne et à l'appel aux dons. Vous avez tous été actifs et très réactifs. Mais il ne faut pas oublier que le retour dans leur foyer risque d'être très compliqué et que notre aide sera certainement encore nécessaire. Lors de ce congrès, Marielle Toustou, présidente de l'ASCE 11 vous en donnera toutes les explications.

Notre mouvement associatif avec son maillage particulier départemental, régional et national est à la fois unique et aussi une réelle force de réactivité.

Je forme aussi le vœu qu'une plus grande partie de l'encadrement administratif de nos ministères, très attaché aux objectifs du service, aux réorganisations, aux mutualisations, prenne aussi le temps de comprendre qu'il se passe « quelque chose de très fort » à l'intérieur de ce mouvement associatif et que l'entraide n'est pas un vain mot.

Je souhaite très sincèrement que ce grand mouvement associatif, envié par d'autres structures ministérielles, poursuive sa fantastique aventure et qu'avec la même passion qui l'anime, il renforce la cohésion de cette grande famille, cette grande équipe que nous sommes.

Durant ce congrès, je compte sur votre collaboration sans faille afin de préparer ensemble l'avenir de nos associations, de réfléchir sur la meilleure organisation et les méthodes de travail afin de faire ressortir les dispositions que vous souhaitez voir prendre pour notre mouvement.

Je tiens à vous remercier présidents d'ASCE et d'URASCE pour l'envoi d'invitations pour les assemblées générales, les anniversaires, les manifestations de votre association. Vous savez que c'est pour moi un véritable plaisir de pouvoir y répondre favorablement.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de certains de nos objectifs et je souhaite vivement que nos activités deviennent plus importantes l'an prochain dans un climat d'amitié sincère, de compréhension et avec un état d'esprit constructif.

Comme annoncé, j'arrête mon mandat électif national au prochain congrès 2020. Il est indispensable d'être actif, pour être attentif et réactif face aux mouvements permanents des ministères et des établissements publics. La fonction de président est parfois difficile

et il est rassurant d'être soutenu par des amis et des collaborateurs dévoués et compétents. J'ai eu ce bonheur pendant mes différents mandats avec vous tous et bien entendu avec les membres du comité directeur fédéral et le personnel administratif de Paris et de Nice à qui j'exprime toute ma gratitude.

Au sein de notre vie professionnelle, nous allons à nouveau devoir faire face à une organisation territoriale des services publics et à une mutualisation des secrétariats généraux communs des services de l'État. Soyons vigilants pour notre mouvement associatif.

Restons forts et unis.

Continuons ensemble à partager nos valeurs de la VIE COULEUR PASSION !

Joëlle GAU
Présidente de la FNASCE